



A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Dépôt de documents**
 - 2.1 Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relative au règlement numéro 1812 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1735 décrétant une dépense et un emprunt de 2 800 000 \$ pour des travaux à effectuer sur différents bâtiments appartenant à la Ville et pour louer ou acquérir des installations temporaires »
 - 2.2 Résolution numéro 25-249 corrigée et procès-verbal de correction
 - 2.3 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 3 juin 2025
- 3. Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 26 mai et du 30 mai 2025, de la séance ordinaire du 2 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 30 juin 2025**

B) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. Demandes de dérogations mineures

- 4.1 Lot 3 293 282 du cadastre du Québec – 10945, boulevard Bécancour

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur le lot 3 293 282 du cadastre du Québec, situé dans deux zones différentes, la construction d'un bâtiment accessoire contigu au bâtiment principal, pour avoir une superficie au sol maximale de 125 mètres carrés au lieu de 80 mètres carrés (zone H03-341) et de 112 mètres carrés (zone R03-333).

- 4.2 Lots 2 943 423, 6 679 556 et 6 679 557 du cadastre du Québec – Futurs 2757 à 2997, boulevard de Port-Royal

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser, en regard des lots 2 943 423, 6 679 556 et 6 679 557 du cadastre du Québec (à être lotis pour créer les lots 6 688 635 à 6 688 645) :

- *le lotissement d'une partie du lot 2 943 423 et du lot 6 679 557 du cadastre du Québec pour créer le lot 6 688 644, pour avoir une implantation de façon à ce que la façade du bâtiment principal ait un angle maximal de 20° avec la ligne avant (par rapport au boulevard de Port-Royal) au lieu de 15°;*
- *la construction, en cour avant, d'escaliers ouverts menant aux étages d'un bâtiment principal sur le futur lot 6 688 645;*
- *la construction de bâtiments principaux sur les futurs lots 6 688 635 à 6 688 639 et 6 688 642 à 6 688 645, pour avoir un rapport espace bâti/terrain variant de 8,5 % à 19,99 % au lieu du minimum de 20 %.*

5. Demandes de permis – Règlement numéro 491 concernant les PIIA

- 5.1 Lot 3 292 768 du cadastre du Québec – 915, avenue des Tulipes

Objectif : Cette demande vise à autoriser le changement de sept fenêtres en PVC blanc par des fenêtres en PVC blanc, dont une fenêtre changera de dimension (1,44 m X 0,78 m deviendra 0,85 m X 0,78 m), ainsi que deux portes en PVC blanc par deux portes en PVC noir. Le revêtement extérieur qui sera ajouté autour de la fenêtre changeant de dimension, sera du déclin de vinyle blanc comme celui déjà présent sur la résidence.

- 5.2 Lot 3 292 811 du cadastre du Québec – 14875, boulevard Bécancour

Objectif : Cette demande vise à autoriser l'installation d'une enseigne à plat installée sur la marquise de l'entrée du bâtiment, de 2,28 m X 0,97 m (89,75 po X 38 po) en alupanel.

6. Nomination de membres du conseil pour siéger sur le Comité de démolition

Objectif : Prolonger la nomination de madame la conseillère Jasmine Hébert, de messieurs les conseillers Pierre Moras et Pascal Doucet et de monsieur le conseiller Guillaume Carignan à titre de substitut, pour la période du 19 août au 3 octobre 2025.

7. Demande préliminaire

- 7.1 Projet de développement domiciliaire en bordure de la rue Désilets, phases 1 à 4, dans le secteur Bécancour

8. Adoption de règlements

- 8.1 Règlement numéro 1809 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin d'ajouter la classe d'usage « H-2 Habitation bifamiliale », à structure contiguë, dans une partie de la zone C06-623 (Secteur Sainte-Gertrude) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de permettre l'implantation de deux bâtiments principaux de 10 logements par bâtiment sur le lot 6 504 270 du cadastre du Québec, dans le secteur Sainte-Gertrude.

- 8.2 Règlement numéro 1813 intitulé : « Règlement portant sur l'implantation et la construction d'un centre de la petite enfance (CPE) – Rue des Immortelles (Plateau Laval – Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de permettre l'implantation d'un centre de la petite enfance sur la rue des Immortelles, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval.

9. Règlement numéro 1816 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour modifier la disposition relative aux redevances pour parcs »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier l'article 16.1 du règlement de zonage numéro 1787 afin d'y apporter des modifications et des précisions relativement aux redevances pour parcs.

- 9.1 Avis de motion

- 9.2 Adoption du projet de règlement

10. Règlement numéro 1817 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de retirer l'usage « Habitation multifamiliale (H-4) » dans la zone H01-138 (Secteur Gentilly) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de retirer l'usage « Habitation multifamiliale (H-4) », à structure jumelée, dans la zone H01-138, située dans le secteur Gentilly.

- 10.1 Avis de motion

- 10.2 Adoption du premier projet de règlement

11. Règlement numéro 1818 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour y remplacer les grilles de spécifications des zones C02-208, C02-209 et H02-234 (Secteur Bécancour) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de réduire, dans la zone C02-208, de 4 à 3 et, dans la zone H02-234, de 3 à 2 le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal, et ce, pour l'usage « Habitation multifamilial (H-4) », à structure isolée, et, dans la zone C02-209, de fixer à 10 mètres la hauteur maximale d'un bâtiment principal, et ce, pour les usages « Commerce de gros (C-2) », « Commerce agricole (C-4) », « Commerce lourd (C-8) » et « Industrie légère (I-1) », à structures isolée, jumelée et contiguë.

- 11.1 Avis de motion

- 11.2 Adoption du premier projet de règlement

12. Règlement numéro 1819 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour y remplacer les grilles de spécifications des zones C04-409, C04-435, H04-445, C04-479, C04-481 et C04-499 (Secteur Saint-Grégoire) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but notamment de réduire le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal, de fixer la hauteur maximale d'un bâtiment principal, de réduire le nombre maximal de logements par bâtiment et de retirer l'usage H-4 dans la zone C04-481.

12.1 Avis de motion

12.2 Adoption du premier projet de règlement

13. Règlement numéro 1820 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de réduire le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal pour certains usages dans la zone P05-524 (Secteur Précieux-Sang) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de réduire de 6 à 2 le nombre maximal d'étages pour un bâtiment principal pour certains usages dans la zone P05-524, dans le secteur Précieux-Sang.

13.1 Avis de motion

13.2 Adoption du premier projet de règlement

14. Règlement numéro 1821 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de retirer les usages « Habitation bifamiliale (H-2) », « Habitation trifamiliale (H-3) », « Habitation multifamiliale (H-4) » et « Habitation collective (H-5) » dans la zone H06-631 (Secteur Sainte-Gertrude) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de retirer les usages « Habitation bifamiliale (H-2) », « Habitation trifamiliale (H-3) », « Habitation multifamiliale (H-4) » et « Habitation collective (H-5) » dans la zone H06-631, située dans le secteur Sainte-Gertrude

14.1 Avis de motion

14.2 Adoption du premier projet de règlement

15. Règlement numéro 1824 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de modifier la disposition relative aux normes sur la hauteur d'un bâtiment principal »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'apporter des modifications et des précisions relativement à la hauteur d'un bâtiment principal à l'intérieur du périmètre d'urbanisation lorsque celui-ci est adjacent sur le même côté de rue à un autre bâtiment principal de classe d'usage différente.

15.1 Avis de motion

15.2 Adoption du premier projet de règlement

16. Règlement numéro 1825 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 1772 pour modifier la disposition portant sur les fondations d'un bâtiment principal »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier l'article 3.3.3 du règlement de construction numéro 1772 afin d'y apporter des précisions sur les classes de bâtiments visés.

16.1 Avis de motion

16.2 Adoption du projet de règlement

17. Avis de motion et dépôt de projet de règlement

17.1 Règlement numéro 1826 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1775 sur les permis et certificats afin de modifier la durée de la période de validité d'un permis »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier l'article 4.11 afin de prolonger la durée de validité d'un permis de construction pour un immeuble à usage industriel.

C) DIRECTION GÉNÉRALE

18. **Entente de partenariat entre Culture Centre-du-Québec et la Ville de Bécancour – Défis innovation Québec en économie sociale**
19. **Ententes entre la Ville de Bécancour et la Communauté urbaine de Dunkerque**
20. **Couverture cellulaire**
21. **Radars photos**
22. **Appui à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dans son processus d'adoption d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-ouils sur son territoire**
23. **Aide financière**
 - 23.1 Centre de la petite enfance Chez-Moi Chez-Toi et bureau coordonnateur de la garde en milieu familial

Objectif : Entériner l'aide financière accordée pour le branchement des services au nouveau CPE de Sainte-Gertrude.
24. **Partenariat – Contrat de services professionnels entre la Ville de Bécancour et La Relance Nicolet-Bécancour inc. dans le cadre du Programme d'aide aux dépendances en entreprise**
25. **Délégation de compétence pour le transport de personnes**

D) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

26. **Avis de motion et dépôt de projets de règlement**
 - 26.1 Règlement numéro 1814 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1549 relatif au stationnement afin d'interdire le stationnement sur des tronçons de la rue des Immortelles (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'interdire le stationnement sur des tronçons de la rue des Immortelles, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval.
 - 26.2 Règlement numéro 1815 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour y ajouter des panneaux « Arrêt » (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'ajouter des panneaux « ARRÊT » aux endroits suivants :

 - sur l'avenue des Pensées, située dans la partie urbaine du secteur Sainte-Angèle-de-Laval;
 - sur l'avenue des Hémérocailles, l'avenue des Alysses, le boulevard Pierre-Fournelle et la rue des Immortelles, situés sur le Plateau Laval, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval.
 - 26.3 Règlement numéro 1823 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour y remplacer la liste des fonctionnaires ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de retirer de la liste, pour la Direction du développement durable et de la planification, le chef d'équipe – bâtiments et d'ajouter le gestionnaire en bâtiment, pour lequel une limite de dépenses de 5 000 \$ lui est accordée.

27. Adoption de règlement

27.1 Règlement numéro 1822 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 554 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout, et ce, afin de modifier les normes pour les surfaces imperméables dans certaines situations »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier les normes pour les surfaces imperméables dans certaines situations, notamment en y ajoutant des exceptions à l'application de l'article 4.26 relatif aux surfaces imperméables. Ce règlement sera adopté avec modification afin d'augmenter le coefficient de ruissellement à 0,90 pour les surfaces en granulat.

28. Bail pour la location à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour d'un emplacement pour l'installation d'une station de la qualité de l'air sur le lot 3 540 168 du cadastre du Québec

29. Reconduction de contrat – Programme d'assurance contre les cyber-risques

30. Autorisations de paiement – Franchises d'assurance

30.1 Dossier MUN14706

31. Convention de transaction et quittance – Dossier numéro 106-110-009-006

E) FINANCES ET TRÉSORERIE

32. Approbation des listes des chèques à ratifier et des comptes à payer :

- au montant de 2 741 949,00 \$
- au montant de 511 391,94 \$
- au montant de 730 534,28 \$

33. Rectificatifs budgétaires – Juillet 2025

34. Autorisation de paiement

34.1 Office municipal d'habitation de Bécancour – Contribution de la Ville pour l'année 2025

F) GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

35. Abrogation de la résolution numéro 25-312 relative au projet de raccordement du système LOX

36. Autorisation de paiement – Décomptes progressifs

36.1 Décomptes progressifs finaux numéros 6 – Entretien d'hiver des rues, trottoirs et poteaux d'incendie de la Ville

Objectif : Autoriser les paiements à André Bouvet Itée pour les contrats suivants :

- Contrat numéro 22-51-A (Secteur Gentilly) : Autoriser le paiement de 43 555 \$.
- Contrat numéro 22-51-B (Secteur Gentilly) : Autoriser le paiement de 31 338,79 \$.
- Contrat numéro 22-52 (Secteur Bécancour) : Autoriser le paiement de 35 255,16 \$.
- Contrat numéro 22-53 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) : Autoriser le paiement de 49 494,39 \$.
- Contrat numéro 22-54-A (Secteur Saint-Grégoire) : Autoriser le paiement de 52 488,21 \$.
- Contrat numéro 22-54-B (Secteur Saint-Grégoire) : Autoriser le paiement de 22 497,87 \$.
- Contrat numéro 22-55 (Secteur Précieux-Sang) : Autoriser le paiement de 29 190,35 \$.
- Contrat numéro 22-56 (Secteur Sainte-Gertrude) : Autoriser le paiement de 54 511,90 \$.

36.2 Décomptes progressifs numéros 1 – Tonte de gazon des terrains municipaux et des terrains sportifs

Objectif : Tonte de gazon des terrains municipaux :

Contrat numéro 25-81 (Secteur Gentilly), incluant avis de modification 25-02 et 25-04, autoriser le paiement de 3 724,83 \$ à 9458-3648 Québec inc. (Pelouse 2 As);

Contrat numéro 25-82-A (Secteur Bécancour), autoriser le paiement de 5 219,76 \$ à 9458-3648 Québec inc. (Pelouse 2 As);

Contrat numéro 25-82-B (Secteur Bécancour), autoriser le paiement de 2 475,57 \$ à 9458-3648 Québec inc. (Pelouse 2 As);

Contrat numéro 25-83-A (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval), incluant avis de modification 25-05, autoriser le paiement de 4 826,93 \$ à 9458-3648 Québec inc. (Pelouse 2 As);

Contrat numéro 25-83-B (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval), autoriser le paiement de 1 405,58 \$ à 9458-3648 Québec inc. (Pelouse 2 As);

Contrat numéro 25-84-A (Secteur Saint-Grégoire), incluant avis de modification 25-01 et 25-03, autoriser le paiement de 4 486,88 \$ à 9458-3648 Québec inc. (Pelouse 2 As);

Contrat numéro 25-84-B (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 3 761,39 \$ à 9458-3648 Québec inc. (Pelouse 2 As);

Contrat numéro 25-84-C (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 3 459,27 \$ à 9189-9849 Québec inc. (M.L. Entreprises).

Tonte de gazon des terrains sportifs :

Contrat numéro 25-85 (Secteurs Précieux-Sang et Sainte-Gertrude), autoriser le paiement de 3 101,22 \$ à 9458-3648 Québec inc. (Pelouse 2 As);

Contrat numéro 25-86 (Secteur Gentilly), autoriser le paiement de 10 840,09 \$ à 9458-3648 Québec inc. (Pelouse 2 As);

Contrat numéro 25-87 (Secteurs Bécancour, Précieux-Sang, Sainte-Angèle-de-Laval et Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 16 713,96 \$ à 9189-9849 Québec inc. (M.L. Entreprises);

Contrat numéro 25-88 (Secteur Sainte-Gertrude), autoriser le paiement de 4 820,90 \$ à 9189-9849 Québec inc. (M.L. Entreprises).

36.3 Décompte progressif numéro 2 – Nettoyage et inspection télévisée de conduites et de regards d'égout par caméra conventionnelle, incluant des tests à la fumée, dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Autoriser le paiement de 54 687,86 \$ à Can-Explore inc..

36.4 Décompte progressif numéro 1 – Travaux de construction et de réfection de voirie pour l'année 2025 dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Autoriser le paiement de 198 937,32 \$ à Construction et pavage Portneuf inc.

36.5 Décompte progressif numéro 2, incluant directive de changement numéro 3 – Construction de sentiers piétonniers et aménagement de terrains de pétanque dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Autoriser le paiement de 240 201,72 \$ à Les Entreprises Bryan Cloutier inc.

37. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

37.1 Fourniture d'une pompe submersible au poste de pompage Nicolas-Perrot, dans le secteur Bécancour

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pompaction inc., pour le prix de 43 216,80 \$, taxes incluses.

37.2 Réfection de la toiture de la centrale de traitement d'eau et de l'ancienne caserne du secteur Bécancour

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Toitures des 2 Rives inc., pour le prix de 1 088 238,38 \$, taxes incluses.

- 37.3 Construction d'un sentier piétonnier et d'une piste cyclable sur le boulevard de Port-Royal entre l'avenue Garon et la rue Mélançon, dans le secteur Saint-Grégoire

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Bryan Cloutier inc., pour le prix de 515 726,49 \$, taxes incluses.

- 37.4 Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'une étude de mise à niveau de la station de pompage d'eau potable située sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, dans le secteur Bécancour

Objectif : Accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit GBI Experts-Conseils inc., pour le prix de 82 138,14 \$, taxes incluses.

38. Octroi de contrats

- 38.1 Remplacement du panneau de contrôle de la station de pompage du Moulin Michel

Objectif : Accorder le contrat à Groupe Kopers inc., pour le prix de 13 523,36 \$.

- 38.2 Raccordement du réservoir d'oxygène liquide (LOX) à l'unité de production d'ozone situé dans la Centrale de traitement d'eau

Objectif : Accorder le contrat à Carbox Cryogénique inc., pour le prix de 20 923,50 \$.

39. Prolongation de contrats

- 39.1 Entretien d'hiver des rues, trottoirs et poteaux d'incendie de la Ville

Objectif : Prolonger pour une quatrième année les contrats numéros 22-51-A, 22-51-B, 22-52, 22-53, 22-54-A, 22-54-B, 22-55 et 22-56 accordés à André Bouvet ltée, le tout tel que prévu au devis.

G) GESTION DES TALENTS

40. Confirmation d'embauches

- 40.1 Employés embauchés par le directeur général conformément à l'article 4.1.1 du règlement numéro 1673 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire

41. Création de postes et nomination et embauche – Employés cadres

- 41.1 Gestionnaire en bâtiment

- 41.2 Chef de division sécurité civile et analyse de risques

42. Modification de poste et nomination – Employé cadre

- 42.1 Chef de division prévention et opérations

43. Modification de poste

- 43.1 Chef de division formation et SST

H) STRATÉGIE, COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

44. Adoption d'une banque de noms pour la nomination de futures rues sur le Plateau Laval, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

I) SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

45. Refonte du Comité mixte municipal – industriel

J) TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET VILLE INTELLIGENTE

46. Octroi de contrat

46.1 Location d'un photocopieur pour la Direction du service à la communauté

Objectif : Accorder un contrat de 60 mois à Konica Minolta Québec, pour le prix estimé de 53 553,06 \$, taxes incluses, lequel montant peut varier en fonction du nombre réel de photocopies effectuées.

47. DIVERS

48. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

49. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Afin d'assurer le bon déroulement de la période de questions, tout membre du public présent qui désire poser une question bénéficie d'une **période maximale de 5 minutes** pour exposer un **court préambule** afin de contextualiser la question et **poser une question et une sous-question**.

De plus, il doit également :

- s'identifier au préalable;
- s'adresser à la mairesse ou en son absence au maire suppléant;
- mentionner à qui sa question s'adresse;
- poser une question sur un sujet d'intérêt public qui relève de la compétence de la Ville;
- ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;

Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration du temps alloué pour la période de questions;

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire;
- éviter que la question soit frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions;
- ne pas poser une question qui a déjà été posée par une autre personne au cours de la même période de questions;
- ne pas se référer à un événement personnel ou au fait personnel d'un employé de la municipalité ou d'un membre du conseil municipal;
- s'abstenir de poser une question qui contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motif;
- éviter que la réponse exige ou constitue une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle ou qui vise à obtenir un positionnement politique eu égard à la question.

Les personnes assistant en présentiel à la séance ont priorité pour poser une question.

S'il reste du temps après que ces personnes ont posé leurs questions, les personnes assistant virtuellement à la séance peuvent poser une question au président.

Si votre question est de nature personnelle, nous vous invitons à utiliser les autres canaux de communications de la Ville mis à votre disposition, soit :

- le système de requête (Bureau citoyen) à l'adresse becancour.net;
- par téléphone au 819 294-6500, poste 0.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

50. LEVÉE DE LA SÉANCE